

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le

ID : 074-217402627-20230725-DEL\_25\_2023-DE

**Délibération n°25 /2023**

**OBJET : Tarification du Service Enfance Jeunesse**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 11  
Présents : 9  
Votants : 10

***l'an deux mil vingt-trois  
le : jeudi 4 Mai  
le Conseil Municipal de la commune de SCIENTRIER  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Madame Patricia DEAGE, le Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 28 Avril 2023.***

**PRÉSENTS : BARBIER Sarah, BERARD Nicolas, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, FLOQUET Sandra, Sophie PIEUCHOT**  
Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS : /**

**ABSENTS EXCUSÉS : DESALMAND Nadège, (Procuration Sophie PIEUCHOT), , Adrien LAMBERT**

**A été nommée secrétaire de séance : Sophie PIEUCHOT**

Madame le Maire expose le contexte qui va mener la proposition d'augmentation des tarifs du Service Enfance Jeunesse :

- Augmentation de 8.5% des frais des restaurations par le prestataire « Leztroy »
- Augmentation du coût des prestations d'animation (prestataires, fournitures...)

Pour rappel, les tarifs depuis 2018 étaient les suivants :

## **Tarification Restaurant Scolaire :**

Quotient Familial	0 à 350 € *	351 à 750 €	751 à 1150 €	1151 à 1650 €	1651 à 2150 €	2151 à 2800 €	2801 € et plus
Repas restaurant scolaire	1,00 € *	4,50 €	5,00 €	5,50 €	6,00 €	6,50 €	7,00 €
Repas majoré*	-	7,50 €	8,00 €	8,50 €	9,00 €	9,50 €	10,00 €

Repas PAI\*\*

3,00 €

\*Majoré : en cas de non-inscription dans les délais

\*\*PAI : Protocole d'Accueil Individualisé (panier repas)

**Tarification Accueil Périscolaire :**

Quotient Familial	0 à 350 €	351 à 750 €	751 à 1150 €	1151 à 1650 €	1651 à 2150 €	2151 à 2800 €	2801 € et plus
½ heure accueil périscolaire	0,50 €	1,00 €	1,25 €	1,50 €	1,65 €	1,90 €	2,00 €

Quotient Familial	0 à 350 €	351 à 750 €	751 à 1150 €	1151 à 1650 €	1651 à 2150 €	2151 à 2800 €	2801 € et plus
Journée mercredi	10,00 €	14,50 €	17,50 €	20,00 €	22,50 €	25,00 €	27,50 €
Demi-journée mercredi sans repas	4,00 €	5,10 €	6,20 €	7,20 €	8,20 €	9,20 €	10,20 €
Demi-journée mercredi avec repas	6,00 €	9,40 €	11,30 €	12,80 €	14,30 €	15,80 €	17,30 €

**Tarifs hors-commune\***

Journée mercredi	30,00 €
Demi-journée sans repas	12,00 €
Demi-journée avec repas	18,00 €

**\*Hors-Commune** : enfants ne résidant pas la commune ou ne fréquentant pas l'école de Scientrier

**Tarification Accueil de Loisirs Extrascolaire :**

Quotient Familial	0 à 350 €	351 à 750 €	751 à 1150 €	1151 à 1650 €	1651 à 2150 €	2151 à 2800 €	2801 € et plus
Journée vacances	10,00 €	14,50 €	17,50 €	20,00 €	22,50 €	25,00 €	27,50 €
Séjour 2 jours/1nuit	35,00 €	45,00 €	50,00 €	55,00 €	60,00 €	65,00 €	75,00 €
Séjour 3 jours/2nuits	55,00 €	65,00 €	70,00 €	75,00 €	80,00 €	85,00 €	95,00 €
Séjour 4 jours/3nuits	75,00 €	85,00 €	90,00 €	95,00 €	100,00 €	105,00 €	115,00 €
Séjour 5 jours/4 nuits	95,00 €	105,00 €	110,00 €	115,00 €	120,00 €	125,00 €	135,00 €

Madame le Maire propose à l'assemblée une nouvelle la tarification prévoyant une augmentation générale des tarifs d'inscription.

**Tarification Restaurant Scolaire :**

Quotient Familial	0 à 350 € *	351 à 750 €	751 à 1150 €	1151 à 1650 €	1651 à 2150 €	2151 à 2800 €	2801 € et plus
Repas restaurant scolaire	1,00 € *	4,70 €	5,30 €	5,90 €	6,40 €	7,00 €	7,60 €
Repas majoré*	-	7,70 €	8,30 €	8,90 €	9,40 €	10,00 €	10,60 €

Repas PAI**	3,00 €
-------------	--------

**\*Majoré** : en cas de non-inscription dans les délais  
**\*\*PAI** : Protocole d'Accueil Individualisé (panier repas)

\*le tarif à 1€ est proposé aux quotients familiaux les plus bas, dans le cadre de son aide à la tarification sociale, ou sur demande exceptionnelle des familles en situation et validation par le CCAS.

Envoyé en préfecture le 25/07/2023  
Reçu en préfecture le 25/07/2023  
Publié le  
ID : 074-217402627-20230725-DEL\_25\_2023-DE

### Accueil Périscolaire (Matin et soir – Lundi, Mardi, Jeudi, vendredi)

Quotient Familial	0 à 350 €	351 à 750 €	751 à 1150 €	1151 à 1650 €	1651 à 2150 €	2151 à 2800 €	2801 € et plus
½ heure accueil périscolaire (matin et soir)	0,60 €	1,10 €	1,35 €	1,60 €	1,75 €	2,00 €	2,10 €

### Tarification Extrascolaire (Vacances) / Périscolaire (Mercredi)

Quotient Familial	0 à 350 €	351 à 750 €	751 à 1150 €	1151 à 1650 €	1651 à 2150 €	2151 à 2800 €	2801 € et plus	Hors-commune*
Journée complète (mercredis et vacances)	10,60 €	15,10 €	18,10 €	20,70 €	23,20 €	25,80 €	28,40 €	40,00 €
Demi-journée sans repas (mercredis)	4,20 €	5,20 €	6,40 €	7,40 €	8,40 €	9,40 €	10,40 €	16,00 €
Demi-journée avec repas (mercredis)	6,40 €	9,90 €	11,70 €	13,30 €	14,80 €	16,40 €	18,00 €	24,00 €

\*Hors-commune : enfants ne résidant pas la commune ou ne fréquentant pas l'école de Scientrier

Le Conseil municipal décide, à la majorité :

- D'ADOPTER les nouveaux tarifs du service enfance jeunesse, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2023,  
A l'unanimité pour la restauration et le centre de loisirs,  
A la majorité (2 voix contre, Sarah BARBIER et Sandra FLOQUET) pour l'accueil périscolaire.

Ainsi fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que susdit  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Patricia DEAGE

Le Secrétaire,



**Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente**

**Télétransmise le**

**Publiée le**

**Notifiée le**

**La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.**